



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre.

Étaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER (arrivée à 19h40), M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS a donné procuration à Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE a donné procuration à Mme Ludivine BUISSON, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Paul CANION, Mme Marie COLINET a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

- *Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués*
- 1) *Budget Commune 2024 : Mise en place d'une ligne de trésorerie*
- 2) *Budget Commune 2024 : Décision budgétaire modificative n°1*
- 3) *Subventions aux associations*
- 4) *Sortie d'inventaire d'anciens instruments de musique*
- 5) *Fixation du taux de la taxe d'aménagement*
- 6) *Jury criminel*
- 7) *Projet d'acquisition du terrain se situant Impasse Dondaine*
- 8) *Demande d'agrément Jeunesse et sports pour activités périscolaires (cantine et garderie)*
- 9) *Fixation des tarifs pour la cantine*
- 10) *Fixation des tarifs pour la garderie*
- 11) *Création de deux postes d'Adjoint technique*
- 12) *Création d'un poste CDD pour accroissement d'activité temporaire*
- 13) *Création d'un poste en contrat d'apprentissage*
- 14) *Questions diverses*
- 15) *Informations diverses*
 - * *Visite de Madame la Sous-Préfète*
 - * *Elections européennes du 9 juin 2024*
 - * *Zones d'accélération des énergies renouvelables : détermination des types d'énergies renouvelables et des zones*
 - * *Mise en location du Presbytère*
 - * *Réglementation pour l'utilisation du Parc Wallerand*
 - * *Réhabilitation des berges de l'étang*
 - * *Point sur les travaux*
 - * *Feux de la Saint Jean*
 - * *Fête du Football*
 - * *Fête de l'Ecole*
 - * *Inauguration Parcours Séniors*
 - * *Marche colorée*
 - * *Bal des Pompiers*
 - * *Festivités du 14 Juillet et de la fête communale*
 - * *Fleurissement et patrimoine arboré*
 - * *Journées du Patrimoine*
 - * *Bulletin municipal*



- Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
16/04/2024	PLAY SPORTS & LOISIRS	Remplacement paniers de basket SDS	1 200,00 €	1 440,00 €
16/04/2024	LE NEGOCE DE L'AVESNOIS	Réfection toiture bureau directeur école + remplacement gouttières SJB	1 521,81 €	1 826,17 €
23/04/2024	HAMZA ARTIFICIER	Feu d'artifice 2024	2 800,00 €	3 500,00 €
03/05/2024	MUSIC CENTER	Instrument et matériel pour école de musique	1318,33 €	1582,00 €
14/05/2024	ENEDIS	Raccordement électrique SDF	8 348,11 €	10 017,73 €
21/05/2024	STAFF COURTENAY	Travaux supplémentaires – plafond cuisine SDF	3 760,50 €	4 512,60 €

Karine DURIEUX demande s'il y avait une fuite au niveau de la toiture du bureau du directeur de l'école, le conseil n'en ayant pas connaissance.

Julien LEPOLARD lui répond que oui, les fuites étaient très importantes et justifiaient une intervention urgente.

2024/DELIB.CM/029

1) Budget Commune 2024 : Mise en place d'une ligne de Trésorerie

Le Maire rappelle que deux prêts à long terme (sur 20 ans) ont été mis en place, l'un pour un montant de 350 000 € le 22/08/2023, l'autre pour 250 000 € le 15/04/2024, que le prêt relais d'un montant de 280 000 €, mis en place en mai 2022, a été remboursé le 20/05/2024 et le prêt relais de 550 000 €, mis en place en novembre 2023, est remboursable jusqu'en novembre 2025. Il ajoute que la commune est dans l'attente du versement de plusieurs acomptes de subventions et du FCTVA 2023, ce qui représente environ 633 000 € à percevoir.

Le Maire indique que pour sécuriser la trésorerie de la commune dans cette période de travaux importants et dans l'attente que les subventions notifiées soient effectivement débloquentes, il peut être mis en place une ligne de trésorerie qui représente jusqu'à 4 mois de dépenses de fonctionnement soit 520 000 €. Il précise que cette ligne peut être mobilisée et remboursée immédiatement voire pas du tout utilisée.

Ce montant n'étant pas nécessaire pour faire face aux éventuels besoins, le Maire propose qu'il soit limité à 300 000 € étant précisé qu'en cas d'utilisation, le taux est d'environ 5% et le taux de mobilisation sans utilisation de 0,3%.

Le Maire ajoute que cette facilité est accordée à la commune par la Caisse d'Épargne compte tenu de la très bonne cotation de la commune (les banques ont une cotation de 1 (très bon) à 6 (mauvais) ; la commune a une cotation de très bon niveau, niveau 2.

La proposition de solliciter auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie interactive (LTI), pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an, au taux révisable €STR + 1.05 % et au taux de mobilisation sans utilisation de 0,3% est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/030

2) Budget Commune 2024 : Décision budgétaire modificative n°1

Le Maire indique qu'il s'agit de corriger une erreur commise par la paierie départementale qui a notifié une subvention de 3 000 € à la commune dans le cadre du soutien aux actions culturelles.

La subvention réelle était de 1 000 € et elle était pour le CCAS.

Il y a donc un reversement de 2 000 € à faire au Département et un de 1 000 € qui sera fait au CCAS.

Il est proposé de prendre 3 000 € au poste 60632 « achat de petit matériel » pour créditer le poste 673 « titre annulé sur exercice antérieur ». La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/031

3) Subventions aux associations

Daniel RONCHIN remercie les membres de la commission des finances pour le travail effectué. Il fournit aux membres du conseil les explications sur les propositions de la commission.

Associations	Pour mémoire 2021	Pour mémoire 2022	Pour mémoire 2023	Propositions 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1600	1600	2100	1600
Anciens Combattants	1000	1200	2000	1200
A.P.E. Collège Montaigne	Pas de besoin	Pas de besoin	200	Pas de demande
Association des Sociétés Podéennes	830	1250	834	1346.74
Les En-jeux Podéens	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande	Pas de besoin
Club Amitié et Loisirs	1000	1000	1000	1000
Club Biogym Jeunesse rurale	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Club des randonneurs podéens	1000	1000	1000	1000
Club de Badminton	300	Pas de demande	300	300
Club NUTS 44	1500	1500	1500	Prise en charge direct en 2025
Harmonie municipale	Prise en charge directe	Prise en charge directe	Prise en charge direct	Prise en charge direct
Jumelage Poix-Burgbrohl	Pas de besoin	800	3000	1000
EviDance	650	600	800	800
Société de Chasse	1000	1000	1000	1000
Société de Pêche	Pas de demande	700	700	800
Société de Pétanque	700	700	700	700
Tennis Club	1950	1350	1200	1200
Tennis de table	Arrêt	Arrêt	350	1500
Chorale	Pas de besoin	500	500	500

Takedo Hakko Denshin Ryu	480	800	600	700
Partages Inter'âges	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Les amis du MOTOGP	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Festiv' Poix	600	600	700	700
Chti Louis Team		300	Pas de besoin	Pas de demande
Prévention routière	150	150	150	150
Restaurant du Coeur	Prêt	Prêt	Prêt	Prêt
Secours catholique	200	200	200	200
Amicale du Personnel Communal	500	En attente	600	En attente
APE des Ptis Poix			450	200
Union des Entreprises Podéennes			400	Pas de besoin
Association HELP4ALL-4L TROPHY			300	300
RECYCLES EN AVESNOIS			200	400
	26110	26250	32434	16 596,74

Daniel RONCHIN précise que l'association « Nuts » avait fait une demande de subvention pour faire face aux frais de location d'un char pour l'inauguration de la salle des fêtes mais que la commune s'est engagée à prendre en charge directement ces frais compte tenu qu'elle prévoira au budget 2025 les dépenses liées à l'inauguration de Keighley Hall.

Il indique que l'association « ASST » (tennis de table) compte désormais 24 adhérents et avait demandé une subvention de 5 000 € incluant l'achat de tables. La commission des finances propose une subvention de 1 500 € et l'achat de deux tables de tennis de table, qui resteraient ainsi propriété de la commune: Cédric GREVIN, membre de l'association, informe qu'une équipe est actuellement en D2, l'objectif étant d'avoir une équipe en D1 et une en D2 l'an prochain. Une initiation sera faite avec les collégiens. Karine DURIEUX fait remarquer que l'association demande une subvention élevée mais qu'elle ne propose pas d'animation dans la commune.

Karine DURIEUX ajoute qu'il y a quelques années une association avait été créée pour le 4L Trophy et que la commune n'avait versé qu'une seule subvention à cette association. Elle rappelle que la nouvelle association « Help4all – 4L Trophy » a déjà été subventionnée l'an dernier.

Daniel RONCHIN indique que la demande de l'association « Recycles en Avesnois » est relative à l'achat d'un compacteur et la prise en charge des cotisations d'assurance.

Corinne BRUYER demande si la commune pourrait prendre en charge l'achat de nouvelles tables et chaises pour l'association des sociétés podéennes, le coût serait déduit de la subvention attribuée.

Le Maire, après ces informations, met au vote les propositions de la commission des finances. Les Présidents d'associations (Corinne BRUYER et Karine DURIEUX) ne prennent pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/032

Les membres du Conseil ne souhaitant pas suivre l'avis de la commission des finances concernant la proposition de subvention pour le club de foot « Sports Podéens Réunis », cette subvention sera votée séparément.

René LECUYER et Cédric GREVIN demandent quelle est la situation au niveau du club.
Daniel RONCHIN fait lecture du courrier de demande adressé par le Président de l'association, précisant que le club regroupe 192 licenciés, 32 dirigeants et 3 arbitres.

Le Maire indique que compte tenu de son implication au sein du club et du fait qu'il en est Président d'honneur, il ne prendra pas part au vote mais fait un point sur la situation du SPR. Il informe que le club regroupe plus de 100 jeunes et qu'une équipe loisirs s'est créée cette année. Au niveau des équipes seniors, l'équipe B a été contrainte de déclarer forfait général en raison d'un manque de joueurs. Ce forfait général entraîne pour l'équipe A le passage de 2^{ème} division en 3^{ème} division. Le Maire précise que s'il n'y avait pas de constitution d'une équipe B à la rentrée, cela entraînerait la rétrogradation de l'équipe A en D4. D'autre part, selon les informations dont il dispose, le Président envisagerait de « passer le relais » tout en restant dans le club. Il n'y a pas de décision connue au niveau de l'entraîneur.

René LECUYER indique qu'il n'est pas contre le fait d'accorder au SPR une subvention de 12 000 €, comme proposé par la commission des finances, mais propose de la verser en deux fois : une première partie dès maintenant, et l'autre partie à la rentrée en fonction des besoins réels du club qui dépendront de la constitution ou non d'une ou deux équipes seniors.

Cédric GREVIN propose d'adresser un courrier au SPR justifiant la décision d'attribution de la subvention en deux fois, rappelant également les investissements réalisés par la commune (réhabilitation de l'ancienne station d'épuration en terrain d'entraînement, des anciens vestiaires en maison des associations, contrat d'entretien pour le terrain principal...).

Après échanges, il est proposé d'attribuer de suite une subvention de 8 000 € ; l'attribution des 4 000 € complémentaires dépendra de l'engagement ou non d'équipe senior.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	17
Contre	1
Abstention	0

La subvention pour l'association des « Municipaux de Poix » doit faire l'objet d'une délibération spécifique s'agissant d'une organisation syndicale avec un compte spécifique.

Daniel RONCHIN informe que la demande de subvention s'élève à 75 € et servirait à prendre en charge une partie de la cotisation syndicale du membre de l'association.

Cédric GREVIN demande s'il s'agit encore d'une association compte tenu qu'elle ne comprend plus qu'un seul membre.

René LECUYER demande pourquoi prendre en charge une cotisation syndicale alors que la personne peut déjà bénéficier d'un crédit d'impôt.

Les membres du conseil ne souhaitant pas prendre de décision sans complément d'information, le Maire propose de reporter au prochain conseil l'étude de la demande de subvention de l'association des « Municipaux de Poix ».

2024/DELIB.CM/033

4) Sortie d'inventaire d'anciens instruments de musique

Le Maire informe que certains instruments de musique ne sont plus utilisables dans l'état et qu'ils peuvent être cédés pour des buts décoratifs ou autres mais qu'il convient pour cela de les sortir de l'inventaire. Une liste complète sera établie très prochainement.

Karine DURIEUX indique que si les anciens costumes appartiennent aussi à la commune, il serait judicieux de les sortir également de l'inventaire.

La proposition de sortir de l'inventaire les instruments de musiques inutilisables ainsi qu'éventuellement les anciens costumes est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

5) Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Le Maire indique que la commune de Poix du Nord est l'une des rares communes à n'avoir jamais délibéré depuis que cette taxe d'aménagement existe. C'est une taxe qui s'applique en particulier sur les permis de construire, sur une surface délimitée par les textes dite surface taxable.

La DGFIP a précisé que dans le cas où elle n'avait jamais été instituée, c'est un taux forfaitaire de 1% qui s'applique. Cette taxe peut varier suivant la décision du conseil municipal entre 1 et 5%.

Les membres du conseil ayant préalablement été informés des taux s'appliquant dans les communes voisines, Jean-Marie CORNU propose d'en faire une moyenne et de faire appliquer ce taux, soit 3%, sur le territoire de la commune.

La proposition d'instituer la taxe d'aménagement et d'en fixer le taux à 3% sur le territoire de Poix du Nord est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

6) Jury criminel

Dans le cadre de l'établissement des jurys d'assises, les mairies du Département du Nord sont invitées à fournir chaque année au Greffe de la cour d'assises de Douai la liste des jurés citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (2 noms), soit 6 noms.

Alice NAVEAU et Joël DEHOVE sont désignés pour procéder à ce tirage au sort.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- Thérèse BOURLET
- Maité PICART
- Emmanuel SURMONT
- Philippe STEELAND
- Geoffrey PAUL
- Tony CARON

Il s'agit d'une liste préparatoire transmise au greffe à partir de laquelle sera établie la liste définitive. Les personnes tirées au sort seront avisées et disposent dans certains cas d'une possibilité de demande de dispense.

7) Projet d'acquisition du terrain se situant Impasse Dondaine

Le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 avril 2024, avait évoqué le projet de construction d'un parking rue Dondaine, sur la parcelle A3616, pour faire face, entre autres, aux difficultés de stationnement rencontrées par les riverains de l'Impasse Dondaine.

Daniel RONCHIN indique que le propriétaire du dit terrain propose de le vendre au prix de 15 500 €.

Jean-Marie CORNU informe s'être rendu sur place, avoir pris les mesures et constaté que 5 places de parking, au maximum, pourraient être réalisées.

Il pense que l'investissement serait trop coûteux pour seulement 5 places de stationnement et rappelle que certains riverains attendent toujours la création d'un trottoir.

Après discussion, la proposition d'acquérir le terrain situé 51 rue Dondaine à Poix du Nord, cadastré A3616, est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	4
Contre	10
Abstentions	5

8) Demande d'agrément Jeunesse et sports pour activités périscolaires (cantine et garderie)

Le Maire informe que Roxane GHYS avait initié une réunion avec la CAF et le responsable du service jeunesse de la communauté de communes pour étudier l'intérêt de bénéficier de l'agrément jeunesse et sport pour nos activités périscolaires, c'est-à-dire la cantine et la garderie.

Très schématiquement il y a une contribution financière de la CAF ; en contrepartie, il y a l'obligation d'avoir des personnes titulaires du BAFA avec mise en place d'un projet pédagogique et d'un projet éducatif territorial. Le Maire ajoute qu'une tarification par tranches devrait également être mise en place en fonction du quotient familial.

Jean-Marie CORNU indique que cet agrément existait dans le passé mais qu'il imposait de nombreuses contraintes aux collectivités.

Le Maire propose, compte tenu de l'absence de Roxane GHYS, porteuse de ce projet, de reporter ce point à la prochaine réunion, ce que le conseil accepte.

9) Fixation des tarifs pour la cantine

10) Fixation des tarifs pour la garderie

Ces points étant liés à la demande d'agrément jeunesse et sports, ils sont également reportés à la prochaine réunion du conseil municipal.

2024/DELIB.CM/036

11) Création de deux postes d'adjoint technique

Le Maire indique qu'il s'agit de créer deux postes pour remplacer deux adjoints techniques titulaires ne faisant plus partie de l'effectif. Il précise que ces postes seront pourvus par le maire en fonction des dates effectives de besoins et en concertation avec les adjoints et responsables concernés.

Paul CANION demande si les postes des deux agents ne faisant plus partie de l'effectif doivent être supprimés.

Le Maire vérifiera ce point.

La proposition de création de deux postes d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2024 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Cédric GREVIN souhaite rappeler qu'au cours des mandats précédents, les maires s'étaient toujours efforcés de disposer d'au moins un sapeur-pompier volontaire au sein des services de la commune. Il indique qu'il manque en effet de sapeurs-pompiers volontaires disposant du permis poids lourd au sein des casernes.

Il profite de la création de postes pour proposer d'embaucher une personne souhaitant s'engager en tant que pompier volontaire, avec la mise en place d'une convention prévoyant une compensation financière pour la commune pour faire face aux éventuelles absences liées aux interventions. Il ajoute que cela peut également être proposé à un jeune dans le cadre d'un contrat PEC. Il précise que le financement du permis poids lourd pourrait être pris en charge par le SDIS.

Il ajoute que le centre de secours de Poix du Nord compte à ce jours 34 sapeurs-pompiers volontaires, mais qu'ils ne sont pas formés à toutes les missions.

2024/DELIB.CM/037

12) Création d'un poste CDD pour accroissement d'activité temporaire

Le Maire indique qu'il s'agit de créer un poste en CDD pour surcroît d'activité au service technique à temps plein à compter du 4 juin 2024.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2024/DELIB.CM/038

13) Création d'un poste en contrat d'apprentissage

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 décembre 2023, le Conseil municipal avait décidé de saisir le comité social territorial pour un éventuel recours à l'apprentissage en 2024.

Il informe que le comité social territorial s'est réuni le 15 mars 2024 et a émis un avis favorable quant à la mise en place d'un contrat d'apprentissage au sein de la Commune de Poix du Nord.

La proposition de créer un poste en contrat d'apprentissage à temps plein, à compter du 16 juillet 2024, pour une durée de deux ans est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

14) Questions diverses

Karine DURIEUX demande s'il est possible d'installer un deuxième point d'apport volontaire de verre au niveau de Carrefour.

Le Maire lui répond qu'il faudra soit étudier cette proposition soit procéder à un ramassage plus fréquent. Il précise que certains lieux nécessitent plus de ramassages que d'autres, qu'une recherche d'équilibre est en cours.

Karine DURIEUX demande, suite au puçage des poubelles, quelles sont les démarches à effectuer pour les nouveaux habitants concernant la composition de leur foyer.

Le Maire lui indique qu'il convient d'en informer la communauté de communes.

Karine DURIEUX demande pour qu'une communication soit faite à ce sujet.

Karine DURIEUX fait remarquer qu'il n'y a pas de poubelles de tri à la mairie et au niveau des salles communales.

Le Maire indique qu'une étude est en cours pour mettre en place des poubelles adaptées aux entreprises et aux collectivités.

Karine DURIEUX demande où en est le rebouchage des nids de poule dans la commune.

Julien LEPOLARD informe que cela sera terminé dès que les conditions météorologiques le permettront.

Corinne BRUYER demande pourquoi le feu tricolore aux Warenes ne fonctionne plus.
Julien LEPOLARD lui répond que la bave de limaces entraîne de faux contacts. Un rendez-vous est programmé le 5 juin pour remettre le feu en fonctionnement.

Karine DURIEUX indique que l'école participe au concours « école fleurie » et procède à des activités de jardinage. Elle propose de mettre à disposition des enseignants des bassines pour le nettoyage des mains et des outils et ainsi éviter de boucher les canalisations.

Le Maire fait lecture d'un courrier adressé par M. Kevin PONCHEL qui sollicite, entre autres, un fleurissement de l'Eglise.

15) Informations diverses

* Visite de Madame la Sous-Préfète

Le Maire indique que Madame la Sous-Préfète a accepté l'invitation de venir dans la commune le mercredi 10 juillet. Un premier échange se fera autour d'un plateau repas suivi d'une visite de plusieurs bâtiments ou sites de la commune. Il invite les membres du conseil qui souhaiteraient participer à cette réunion à le lui dire afin de pouvoir l'organiser.

Il prévoit une visite du Keighley Hall, des écoles, du site de l'ancienne usine Bidermann, de la maison des associations, de l'ancienne station d'épuration devenue terrain multisports.

Ludivine BUISSON indique que le représentant du conseil municipal des jeunes souhaiterait y participer. Le Maire lui répond qu'il sera le bienvenu.

Corinne BRUYER informe que son voisin, propriétaire d'une partie du site (usine la plus récente), souhaite savoir où en est le conseil municipal dans ses démarches relatives au projet de groupe scolaire.

Le Maire lui adressera un courrier indiquant que le conseil a décidé de suspendre la procédure de déclaration d'utilité publique compte tenu de l'incertitude relative à la création d'un nouveau groupe scolaire suite aux importants travaux en cours aux écoles.

* Elections européennes du 9 juin 2024

Le Maire fait le point des permanences aux bureaux de vote :

Salle de Musique		Salle Saint Martin	
Président : MAZINGUE Jean-Pierre		Président : RONCHIN Daniel	
8 h à 10h30	KIELBASA Thierry JEUNE Marie-Hélène (Assesseurs)	8h à 10h30	PAUL Geoffrey GHYS Roxane (Assesseurs)
10h30 à 13h	CORNU Jean-Marie CANION Paul	10h30 à 13h	CARTIGNY Maryse NOISETTE Jean-Léon
13h à 15h30	DELOBELLE Séverine LEPOLARD Julien	13h à 15h30	BUISSON Ludivine NAVEAU Alice
15h30 à 18h	BRUYER Corinne LECUYER René	15h30 à 18h	DURIEUX Karine DEHOVE Joël

* Zones d'accélération des énergies renouvelables : détermination des types d'énergies renouvelables et des zones

Karine DURIEUX rappelle que dans le cadre de la loi APER, les communes doivent définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Ce zonage, qui sera réalisé après consultation des administrés, a pour but de définir les zones préférentielles où il est souhaité l'implantation d'énergies renouvelables sur la commune (panneaux solaires, pompes à chaleur, géothermie, biomasse...).

Elle rappelle que, conformément à la délibération du conseil municipal du 15 avril 2024, il convient de mettre en place une concertation avec les agriculteurs de la commune et ensuite les administrés.

Il est possible de modifier la carte proposée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) avant de la soumettre à la concertation citoyenne.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- supprimer les ombrières photovoltaïques fixes sur les parkings place Talma, place Aimé Joveniaux et du cimetière.

- exclure du zonage : le Keighley Hall, l'Eglise et tous les terrains et bâtiments concernés par la DUP Bidermann

- refuser tout projet de méthanisation sur l'ensemble du territoire de la commune : odeurs, passages répétés de camions (bruits), coût des dégradations des routes à la charge de la commune, pollution (un méthaniseur a une durée de vie d'environ 16 ans au-delà il y a des risques de fuite : méthane, digestat...), dépréciation immobilière (jusqu'à -30%) pour les habitations les plus proches.

Il faut également rappeler que :

- la pose de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur nécessite une déclaration préalable (DP) dont le délai d'instruction est d'un mois

- dans le périmètre des 500m autour du monument aux morts et du Keighley Hall, ces travaux requièrent l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Le délai d'instruction est de deux mois pour cette zone.

* Mise en location du Presbytère

Julien LEPOLARD informe avoir effectué 4 visites à ce jour. Il précise que le niveau d'isolation, la proximité du city et la vétusté de la chaudière sont des éléments perçus négativement par certains locataires potentiels.

Cédric GREVIN propose de lancer une étude pour en faire deux logements et une réalisation des travaux en régie.

Daniel RONCHIN lui répond qu'il y en aurait de trop importants travaux à envisager (estimation proche de 100 000 €).

Corinne demande si la commune pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat pour les travaux d'isolation.

Le Maire propose de continuer la recherche de locataires puis de discuter ensuite d'une éventuelle baisse du coût du loyer, réalisation de travaux, voire de mise en vente...

* Réglementation pour l'utilisation du Parc Wallerand

Le Maire indique avoir eu des plaintes d'une riveraine concernant d'une part le bruit produit par le xylophone dans le cadre d'un mauvais usage et d'autre part du tapage nocturne, musique abusive...

Il ajoute que pour le xylophone il semble y avoir une solution technique, pour le bruit, musique abusive et tapage nocturne il convient de décider ou non d'une fermeture le soir à partir de 22 ou 23 heures par exemple.

Jean-Marie CORNU et Cédric GREVIN, qui vivent à proximité du Parc Wallerand, indiquent que les faits relatés semblent exagérés. Il y a bien des rassemblements, avec de la musique mais non abusive, et les jeunes, en autres, jouent à la pétanque jusqu'à une heure raisonnable.

Après échanges, le conseil ne souhaite pas prendre de mesures d'interdiction d'utilisation du Parc Wallerand.

Le Maire adressera un courrier à la riveraine concernée pour lui faire part de cette décision mais reste vigilant à l'évolution de la situation.

* Réhabilitation des berges de l'étang

Julien LEPOLARD indique qu'elle est prévue à partir du 10 juin pour une durée d'environ une semaine. Une interrogation est faite sur le chemin d'accès qui pourrait lui aussi nécessiter d'être renforcé.

* Point sur les travaux

Julien LEPOLARD informe que les travaux d'électricité à l'école sont terminés. Les travaux de ventilation seront réalisés chaque mercredi avant le centre aéré.

Il reste à régler le problème relatif aux plafonds tendus dans 3 classes. Ils pourraient être remplacés par des dalles acoustiques (discussion en cours avec l'architecte et l'entrepreneur).

Au niveau de Keighley Hall, l'architecte a demandé à ce que le chantier soit nettoyé et débarrassé au plus vite. Les travaux se poursuivent comme prévus.

* Feux de la Saint Jean

Corinne BRUYER indique qu'ils auront lieu le 21 juin au Parc Wallerand. En cas de pluie, le spectacle se déroulerait à la salle des sports. La vente de frites se ferait dans ce cas devant l'entreprise Décors Fins (qui a donné son accord).

* Fête du Football

Elle est fixée au 22 juin.

* Fête de l'Ecole

Elle aura lieu le 29 juin.

* Inauguration Parcours Séniors

Elle se déroulera le 28 juin à 18h, les financeurs y seront invités. Il est prévu une démonstration des équipements installés. Le verre de l'amitié sera partagé à la salle Saint Martin.

* Marche colorée

Elle est fixée au 13 juillet, organisée à l'initiative du CMJ avec la participation des randonneurs podéens.

* Bal des Pompiers

Le Maire indique avoir reçu une demande de la part de l'amicale des sapeurs-pompiers qui souhaite organiser un bal le 13 juillet sur la place Talma. Avant de leur répondre, le Maire contactera la Sous-Préfecture quant aux mesures de sécurité à prévoir et proposera peut-être un lieu différent.

* Festivités du 14 Juillet et de la fête communale

Séverine DELOBELLE informe que le 14 Juillet il y aura un lâcher de ballons après le traditionnel défilé, que le samedi 20 juillet aura lieu la retraite aux flambeaux à 21h30 suivie d'un spectacle pyrotechnique à 23h au stade Fernand Masse.

* Fleurissement et patrimoine arboré

Karine DURIEUX fait le point des recommandations faites lors de la visite des conseillers sur le patrimoine arboré (membres du jury villes et villages fleuris).

Elle précise que la visite s'est faite au niveau de la Place Aimé Joveniaux, du jardin de Burgbrohl, des espaces verts autour de la salle des fêtes, de la Place Talma, du Parc Wallerand, de la place de la république/marais Beaucamp, du terrain de football, et de l'étang. Elle était accompagnée par un membre des services techniques.

Les remarques générales sur la commune ont été les suivantes :

- penser à l'accessibilité PMR pour tous travaux d'aménagement
- essayer de respecter la largeur de 1,40m minimum pour les trottoirs lors des prochaines réfections de voiries
- envisager un plan d'enfouissement des réseaux
- faire un point sur les panneaux de signalisation routière pour limiter la pollution visuelle : enlever les panneaux n'ayant plus d'utilité (rue des Juifs), enlever les panneaux surnuméraires (2 sens interdit en bas de la rue des écoles), regrouper quand cela est possible les panneaux sur un même poteau, nettoyer les panneaux de signalisation dès que cela est nécessaire
- réaliser un recensement du patrimoine arboré à jour et diversifier les essences
- nettoyer les affichages sauvages.

Karine DURIEUX informe des mesures les plus importantes à mettre en œuvre :

- Au niveau de la salle des fêtes, les marronniers sont assez sains pour leur âge. Il faudra néanmoins prévoir, pour alléger la ramure, un élagage doux d'ici 2 ou 3 ans. Il sera peut-être envisagé de devoir en abattre certains pour garantir la sécurité du public en vérifiant qu'ils n'abritent pas de niches écologiques (chauves-souris par exemple).

- Dès à présent, il peut être enlevé les morceaux d'écorces qui se détachent pour le marronnier qui présente une grosse blessure et mis en place un étiquetage sécuritaire autour des marronniers lors de grands vents ou de tempête pour prévenir le public des risques de chute de branches.
- Au niveau de la Place Talma, les arbres sont en très mauvais état phytosanitaire mais présentent peu de danger car de petite envergure sauf un, le prunus (feuilles rouges) près des marches qui présente une très grosse cavité et risque de s'ouvrir en deux. Il est à abattre ainsi que celui juste à côté du SDIS qui est envahi de lierre. Il faudra faire attention à bien expliquer les causes de l'abattage au public (site internet, Facebook et/ou Flash info...) et envisager de nouvelles plantations.

*** Journées du Patrimoine**

Alice NAVEAU rappelle qu'elles sont sur les mêmes thématiques artistiques que l'an dernier (valorisation des éléments du patrimoine) mais cette fois avec élargissement aux communes voisines qui coparticipent (Englefontaine, Neuville, Salesches, Vendegies-au-Bois,). Elle recherche activement des sponsors et organisera prochainement une réunion avec les communes participantes.

*** Bulletin municipal**

Il est envisagé une distribution le 1^{er} week-end de juillet.

Jean-Marie CORNU demande si le conseil peut avoir une estimation des coûts et des conditions de rachat par l'EPF du site et des bâtiments sur le site « Bidermann ».

Le Maire indique qu'il dispose des estimations précises contenues dans la convention ses deux annexes signées avec l'EPF et qu'il les mettra à disposition du groupe de travail (réunion prévue le 25 juin).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h55.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL	Jean-Pierre MAZINGUE	
Roxane GHYS	Karine DURIEUX	
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		

Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE	Ludivine BUISSON	
Fanny CHARLET	Paul CANION	
Alice NAVEAU		
Marie COLINET	Jean-Marie CORNU	